

Service Multiperformance et Transitions Agricoles

Suivi par : Joliane BRAILLARD

joliane.brillard@grandest.chambagri.fr

Référence : CROPSAV-260430

Laxou, le 16/04/2026

NOTE POUR LE CROPSAV

Objet : Orientation du réseau d'épidémiosurveillance végétale pour la campagne 2026.

La surveillance biologique du territoire (SBT) est un dispositif national qui a pour objectifs la détection des organismes nuisibles des cultures qui peuvent avoir un impact sur les rendements ou la qualité des cultures et d'établir un état phytosanitaire du territoire.

Le principal financement de ce réseau est constitué de la redevance sur les pollutions diffuses (crédits Stratégie Ecophyto 2030) et des fonds propres des partenaires du dispositif (46,2 % d'autofinancement du réseau Grand Est en 2023).

Rappels sur le réseau Grand Est

Le réseau SBT Grand Est compte environ 80 structures partenaires diverses et variées (chambres d'agriculture, instituts techniques, coopératives, lycées agricoles, etc.), ce qui en fait le 3^{ème} réseau SBT en nombre de partenaires à l'échelle nationale.

Chaque année, ce sont près de 750 parcelles qui sont observées dans 8 grandes filières (grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes-maraîchage, horticulture-pépinière, houblon, jardins espaces verts et infrastructures, tabac), permettant ainsi la rédaction de plus de 270 bulletins de santé des végétaux.

Le réseau a intégré deux nouveaux partenaires en 2025 : ASTREDHOR Est (Horticulture-Pépinière), financé en 2025 sur 3 parcelles, et VEREXAL (Arboriculture en Alsace), pour une première année blanche.

Au niveau budgétaire

En raison de la réorientation du BSV 2.0 enclenchée en 2022, le fonctionnement du réseau SBT Grand Est avait été rénové et une nouvelle clé de répartition budgétaire avait été définie selon la matrice régionale de priorisation des bioagresseurs.

La subvention SBT 2025 a augmenté par rapport à 2024, avec un montant de 631 090 €. Le fonctionnement était similaire à 2024, mais avec un taux limité à 75 % du coût total dans la limite de 100 % du coût éligible par partenaire. Par ailleurs, il avait été validé de conserver les mêmes forfaits que ceux définis pour le budget réel 2023 (cf. présentation du CROPSAV du 11 avril 2024). Ces forfaits sont calculés sur un nombre prévisionnel de BSV à publier.

Comme les années précédentes, les parcelles sont financées si elles sont suivies minimum 80 % des semaines de publication du BSV.

Orientation pour la campagne 2026

Le fonctionnement du réseau SBT Grand Est en 2026 sera similaire à 2025, l'enveloppe étant stable. Toutefois, de nouvelles règles définies par l'OFB (financeur) vont impacter la répartition budgétaire en plafonnant le taux d'intervention à 75 % par partenaire et non plus au global. La question de la prise en charge de l'autofinancement s'est posée en Comité d'Experts et il a été retenu que la CRAGE supportera toutes les commandes groupées (ex : phéromones + pièges delta) et que les partenaires portent les commandes spécifiques (ex : pots de glue pour les légumes), sous validation préalable de la CRAGE.

Par ailleurs, la demande d'un nouveau partenaire (VEREXAL) d'intégrer le réseau d'épidémiosurveillance Grand Est pour la filière Arboriculture en Alsace à la suite d'une année blanche (sans financement) réalisée en 2025 a été validée. Ce partenaire suivra donc 4 parcelles en 2026. Un autre partenaire (McCain - Grandes Cultures Champagne-Ardenne) intègre le réseau en année blanche avec 2 parcelles suivies.

Liens utiles :

Pour en savoir plus sur la rédaction du Bulletin de Santé du Végétal en Grand Est :

<https://youtu.be/KD4xV8Uq3w8?si=AiBIG-czmPiDEbH6>

Présentation CRA GE du CROPSAV du 04 avril 2025 :

https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_cropsav_04042025_crage-2.pdf

Site internet de la DRAAF Grand Est :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/ressources-reglementaires-a2852.html>

https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/orientation_epidemie_CAB-C2009-0002_cle0976c8.pdf